



Ordonnance de télécom CRTC 2018-134

Version PDF

Ottawa, le 24 avril 2018

Saskatchewan Telecommunications – Approbation d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
Saskatchewan Telecommunications	AMT 348 Tarif général – Services de base – Modifications aux fonctions optionnelles du service de communication intégrée d’entreprise	15 mars 2018	1 ^{er} mai 2018

2. Aucune intervention relativement à la demande n’a été reçue.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général